

Monsieur le Préfet
Madame la directrice académique
Mesdames et messieurs les membres du CDEN

Nous préparons aujourd'hui la rentrée de septembre 2023 qui va, selon ce qui nous a été présenté, se dérouler avec moins de remplaçants qu'en 2017. Pourtant, que d'événements depuis cette époque : des points positifs avec l'augmentation des décharges pour les directrices/directeurs, des points plus négatifs avec moins de stagiaires venant effectuer des remplacements, une crise sanitaire qui a marqué profondément les équipes éducatives et d'une augmentation des arrêts maladies, constatée par l'administration. Peut-être qu'elle a trouvé une solution. Employer des collègues qui n'ont pas le statut de remplaçant. Cela passe par des titulaires de secteurs qui vont se retrouver avec ces missions ou par l'emploi de contractuels. La rectrice de la région se réjouit de passer de 1,5% à 2% de contractuels, parlant de "moyens supplémentaires inédits pour la rentrée" Voilà un statut intéressant pour l'Etat : un Professeur des Ecoles sans concours mais avec un master MEF, qui peut donc effectuer la même fonction que le collègue qui a le concours, mais en étant payé moins cher. Et en CDD, donc éjectable chaque année. Précarité déjà connue des AESH et AED pour lesquels nous avons fini par obtenir un CDI puisque nous avons prouvé que ce sont des vrais métiers qui ont toute leur place dans le système éducatif. Métiers remis en cause qui pourraient fusionner demain pour devenir Accompagnants à la scolarité. L'UNSA Education dénonce la fusion de ces deux métiers bien différents.

Le Se-UNSA avait obtenu une augmentation des décharges de direction pour permettre à nos collègues d'effectuer leurs missions sans trop prendre sur leur temps personnel . Le département les assure mais à quel prix ? Suppression de formation, accumulation de décharges sur un même mois, emploi de contractuels... L'UNSA Education continue de le clamer ; nous avons besoin de plus de remplaçants pour mieux tenir cet objectif et tous les autres dont la formation, le remplacement,....

Dans notre département, rappelons deux spécificités : d'une part la proportion importante d'écoles privées, d'autre part la ruralité. La première fait pression sur l'école publique : chaque élève de TPS que nous ne prenons pas menace d'aller dans le privé d'en face ou d'à côté, chaque condition de parent non acceptée est une menace d'envoyer leur enfant dans le privé, chaque école publique avec une mixité sociale absente ou insuffisante, menace un détour par l'école privée, école qui, rappelons le, ne nécessite aucune dérogation et sont financées à plus de 70% par l'Etat et les collectivités, sans aucune justification d'utilisation des fonds publics alloués, mais payantes pour les élèves et donc de fait sélectives et sources de ségrégations. Les écoles sont fragilisées car en concurrence, avec parfois de faibles effectifs de part et d'autre. Car c'est une des caractéristiques de la ruralité : la difficulté d'attirer des jeunes, et donc une démographie scolaire qui se délite d'année en année. Une autre caractéristique est la durée des transports du domicile à l'école. Ces deux spécificités se lient quand certaines communes ne proposent qu'une école privée, non laïque et non gratuite, considérée par les élus et habitants comme l'école de village, et qui l'est de fait, puisque la République a quelque peu déserté les lieux. Il faudrait donc un républicanisme particulièrement affirmé pour faire faire plus de route à son enfant pour se rendre dans une école de la République, sans transport scolaire dédié plutôt que de le mettre à l'école du village avec tous ses voisins, quand bien même elle serait privée. Rappelons pourtant que le code de l'éducation stipule dans son article L212-2 que "Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire."

Mesdames et Messieurs les élu.e.s, Madame la Directrice Académique, Monsieur le Préfet, quand la loi s'appliquera-t-elle dans notre département ? Car de fait les écoles privées "de village" ont bien plus de 15 élèves et sont à plus de 3 km d'une école publique...

Revenons-en à l'Ecole Publique, aux écoles publiques, qui s'organisent parfois en RPI pour permettre un meilleur maillage scolaire dans le département. Et bien certains se retrouvent avec des écoles rattachées à des secteurs de collège différents ! Incroyable rigueur administrative mais vrai bazar. L'UNSA Education

vous réitère solennellement la demande, Madame la Directrice Académique, qu'une nouvelle organisation soit trouvée pour le fonctionnement des écoles : mettre en adéquation les écoles avec leur secteur de collège partout et revoir la carte des circonscriptions. Et que cette carte ne soit pas seulement présentée ici, en CDEN, mais bel et bien discutée en bonne intelligence, avec tous les partenaires que sont les élu.e.s, les parents et les personnels. Nous l'avions demandé la fois précédente, nous avons dénoncé ce découpage déconnecté des réalités qui annonçait des problèmes tellement prévisibles. Vous les constatez aujourd'hui, que de temps et d'énergie gaspillés depuis...

Enfin, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Education ne peut pas évincer la question du PACTE. Ah la promesse d'augmentation de 10% des enseignants est déjà loin. Les plus jeunes vont en bénéficier, certes, mais pour tous les collègues d'expérience qui ont plus de 10 ans de carrière, c'est plutôt 3%, soit moins que l'inflation. Encore une annonce qui fait Pschit. "Mensonges!" me direz-vous ? " Mais si vous travaillez vraiment plus vous pouvez gagner un peu plus !" Tiens, une phrase exhumée de l'ancien monde. Encore faudrait-il avoir le temps, l'énergie ou encore le droit de travailler plus. Tiens si tu ne fais pas partie des élus, tu n'auras pas d'heures de coordination pour des projets pédagogiques pourtant existants dans ton école. Puis si t'es aux 4 jours 1/2, c'est à dire sans déroger à la loi, et bien tu ne pourras pas faire du soutien au collège ! Est-ce d'ailleurs vraiment avec ces heures de soutien que le gouvernement pense améliorer la mixité et donc la réussite scolaire ? A l'UNSA Education, on vous le dit, la réponse est non. La seule réponse qui vaille ce sont des moyens alloués à l'Ecole Publique, sur du long terme, et non pas à l'emporte-pièce sur les chaînes info, aux volontaires commis d'office, en faisant fi du travail, invisible aux yeux du Ministère, déjà réalisé par ceux qui servent, avec une résilience remarquable mais avec une perte critique de confiance en leur institution, dans l'intérêt général.